

**Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 25 novembre 2016**

Le conseil municipal s'est réuni le 25 novembre 2016 à 19hs30 en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire

Présents : Olivier Berthet, Daniel Clerc, Marie-Thérèse Dejeu, Yoann Rudkiewicz, Virginie Neyret, Brigitte Bianchi, Christine Blary, Gérard Clerc, Laurent Dejeu, Olivier Morelle

Madame Christine Blary est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 3 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Validation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

- Transfert de la compétence sociale intercommunale au Syndicat Intercommunal à vocation sociale de Chautagne
- Transfert de la compétence en matière d'assainissement collectif et zones d'activité économique à la nouvelle communauté d'agglomération

Le coût annuel du service d'assainissement pour la commune se monte à 79 451 euros (Fonctionnement et Investissement). Toutes les communes de Grand Lac paieront une taxe d'assainissement collectif identique sur le volume d'eau consommé. L'augmentation de cette taxe pour les habitants de la commune sera lissée sur 10 ans.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les rapports de la CLECT.

Il adopte (abstention : 1 voix, pour : 9 voix) la Charte du Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale

Nouvelles admissions en non-valeur

Suite à la demande de la Trésorerie, le conseil municipal admet en non-valeur la somme de 78.11 € pour factures d'eau non payées.

Approbation du projet d'aménagement d'une aire de jeux sportifs, d'un chemin d'accès, d'une aire de stationnement (3 places dont une pour Personnes à Mobilité Réduite) à Landernier, et de l'aménagement d'une structure de jeux pour enfants à l'Espace Sport et Nature du Fier

Le terrain de sports de Landernier utilisé lors des temps scolaire et périscolaire est en mauvais état et ne dispose pas d'accès facile. Le conseil municipal décide de l'aménager avec une aire multi-sports, deux jeux pour petits, une table et un banc, afin que ce lieu sécurisé devienne un point de rencontre entre les habitants. Les avis des enseignantes, des animateurs sportifs ont été recueillis. Une concertation lors de la Foire aux savoir-faire en octobre a permis d'en mesurer l'intérêt autant pour les adultes que les enfants.

A l'Espace Sport et Nature du Fier, les jeux pour enfants ont été enlevés lors des travaux de la construction du bâtiment d'accueil en 2012 et non remplacés. Une structure pourrait être installée pour les enfants de 3 à 10 ans à l'ouest du bâtiment d'accueil.

Le conseil municipal approuve le projet et charge Monsieur le Maire de présenter des demandes de subventions auprès du département et de la région.

Approbation pour la mise en conformité du matériel de projection vidéo de la salle multimédia .

Le vidéo projecteur doit être déplacé pour offrir une image compatible avec l'écran. Le conseil municipal décide de procéder à ces travaux.

Offres pour la maîtrise d'œuvre des marchés d'assainissement collectif de la commune

Actuellement une station d'épuration (STEP) fonctionne au chef-lieu à laquelle n'est raccordée qu'une partie de la commune. La future STEP qui sera située à Challien ainsi que les travaux d'assainissement afférents se montent à 1 700 000 euros..

Trois offres de maîtrise d'oeuvre ont été étudiées. Le conseil municipal retient la proposition Monsieur le Maire précise que Grand Lac assumera le montant des travaux d'aménagement de cette STEP ainsi que les travaux sur le réseau d'assainissement.

Convention Point I

L'Office de Tourisme de Chautagne reconduit le versement annuel, à la commune, de la somme de 3000 euros relative à la tenue d'un point d'information touristique à l'Espace Sport et Nature du Fier. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante.

Transferts de crédits :

Afin d'achever les opérations comptables de fin d'année, il est nécessaire d'ouvrir les crédits supplémentaires suivants :

- pour le budget de l'Espace Sport et Nature du Fier :

* 3 500 € au compte de dépenses 6413 (salaire du personnel non titulaire)

* 3 500 € au compte de recettes 7552 (subvention d'équilibre)

- pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale (colis de Noël et portage de repas) :

* 5 000 € au compte de dépenses 62871 (remboursement des frais de portage de repas au budget communal)

* 5 000 € au compte de recettes 70875 (remboursement par la commune de Serrières en Chautagne)

Location hivernale de Vélos électriques

La location de vélos électriques aux habitants pour 2 mois (décembre-janvier ou février-mars) se monte à 50 euros .Le conseil municipal accepte d'intégrer ces recettes à la régie déjà créée.

Subvention école de Motz

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 30 € par enfant de la commune, présent à l'école de Motz, et participant au cycle sportif en ski de fond à Sur Lyand

Fin de la séance à 21h20

INFORMATIONS GENERALES

Information sur la grippe aviaire

Le classement de la commune au sein des zones « risque élevé » entraîne la protection renforcée des élevages avicoles : confinement en bâtiment ou protection par des filets des élevages de plein air - interdiction des rassemblements d'oiseaux, d'exposition ou de mise en vente en plein air d'oiseaux, en particulier sur les marchés

Dépôt de demandes de cartes grises et permis de conduire

La préfecture de Savoie accueillera le public uniquement sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h45. Les usagers pourront prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture :

www.savoie.gouv.fr

Vous pouvez adresser vos demandes d'information à l'adresse courriel suivante :

* pour les cartes grises : pref-cartes-grises@savoie.gouv.fr

* pour les permis de conduire : pref-permis-de-conduire@savoie.gouv.fr

Recensement de la population :

Le recensement se déroulera à MOTZ du 19 janvier au 18 février 2017.

Il permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget communal, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacie... Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Madame Isabelle Guignet, agent recenseur recrutée par la commune se présentera chez vous du 19 janvier au 18 février 2017. Elle vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne, ou les questionnaires « papier » à remplir qu'elle viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Décorations de Noël :

Deux sapins seront placés :

- un à Châteaufort décoré par les voisins ,
- un au Chef Lieu, à côté de l'école décoré par des conseillers municipaux